

42^{ème} MARCHE POPULAIRE

Internationale de montagne

GÉRARDMER

Vosges 88

DIMANCHE 21 JUILLET 2024



organisée par
Le Club Vosgien de Gérardmer

jumelé avec «Les Amis du Tumulus»
Club des Marcheurs de Waremme (Belgique)

GÉRARDMER
Hautes Vosges

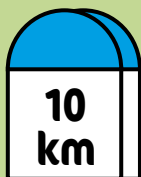
**Avec l'aide de la ville de Gérardmer,
et de nombreux annonceurs
sous le patronnage du Crédit Mutuel**



Départ et arrivée à L'ESPACE LAC de Gérardmer



www.ffsp.fr
contact@ffsp.fr
[facebook.com / ivv.france](https://facebook.com/ivv.france)



Partenaires de la FFSP



Agrément ministériel
du 20/06/06
Reconnaissance de mission
d'utilité publique par arrêté
n°012156 du 02/06/2001
Membre FFSP n°F0315
Visa FFSP n° 2024-88- 51 - E

Informations pour les participants

Départ / arrivée : Centre des Congrès Espace Lac - 17 faubourg de Ramberchamp 88400 Gérardmer.

Date : Le 21 juillet 2024.

Horaires de départ : 6h à 15h30 pour le **3km** parcours adapté / 6h à 14h pour le **10km**.
6h à 12h pour le **21km** / 6h à 10h pour le **42km**.

Arrivée : limitée à 18h.

Parcours : Distance et dénivelé positif

10km - 410m D Positif / **21km** - 950 D Positif / **42km** - 1780 D Positif

Parcours de montagne ouvert à toutes et tous.

Les enfants de moins de 10 ans doivent être obligatoirement accompagnés.

Parking : Aux abords du Centre des Congrès de l'Espace Lac.

Licence de participation : Elle est délivrée par la FFSP au départ contre une cotisation individuelle de 3€, pour une famille de 6€ sans souvenir.

Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

Cotisation de 10€ pour les 42km avec souvenir, diplôme et collation aux contrôles.

Pré-inscription : Non nécessaire. Les groupes communiquent leur nombre **avant le 15 juillet 2024**.

Inscription : Chaque participant inscrira son nom, prénom, code postale, ville et numéro de téléphone.

Assurance : La FFSP est garantie aux responsabilités civiles auprès de la MAIF.

L'inscription à la manifestation **VAUT DÉCLARATION DE NON-CONTRE-INDICATION MEDICALE ET D'APTITUDE** à participer à cette activité de montagne.

Ravitaillement : Eau, sirop et une petite collation à tous les contrôles. *

• 2 points de restauration payants seront installés aux contrôles 2 et 3 plus une restauration à l'Espace Lac avec possibilité de réserver son plat au départ sous condition de règlement..

• Aucun gobelet ne sera mis à disposition, n'oubliez pas de vous munir d'un gobelet fourni sous consigne au départ.

Avis importants : Interdiction absolue de fumer et d'allumer du feu sur le parcours.

• Les chiens doivent être obligatoirement tenus en laisse.

• Il est interdit de quitter les chemins, en cas de dégâts, la responsabilité des contrevenants sera engagée.

Secours : Premiers secours mis en place aux différents contrôles.

Urgence : 112

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques, sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal.



Renseignements

Patrick ROUX (*président*)
30 impasse des Feignes de Rouan
88400 Gérardmer
06 32 45 61 37

Yves COLIN (*inspecteur des sentiers*)
42 rue de Corcieux
88600 Laveline-devant-Bruyères
06 71 75 89 51